



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE C**

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 070-217001205-20250217-20250213-DE



**Séance du 17 février 2025**

**Nombre de membres en exercice : 26**

**Date de la convocation : 10 février 2025**

**Date d'affichage : 25 février 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq, et le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire**

**Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT- adjoints  
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – R. KIFFER – P. PARISOT – D. RANOUX –  
T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH –  
M. HEQUET**

**Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER –  
G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLON – C. LAMBOLEY donne pouvoir à B. PY –  
V. TRARI-MEDJAOUI donne pouvoir à G. BRIOT – S. LAMBERT donne pouvoir à  
P. PARISOT – M. BONNET donne pouvoir à M.C. FAIVRE**

**Excusée : C. HOTTINGER**

**Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – P.E. PHEULPIN**

**Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance**

**DCM 2025/02/13**

**Echange parcelle commune et Monsieur Prevot**

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE l'avant-projet de division annexé à la présente de délibération,
- VALIDE l'échange de parcelles avec M. PREVOT Sylvain, tel que précisé sur l'avant-projet de division,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Marie-Claire FAIVRE

